



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelone (Espanye)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

RESOLUCIÓN DE CONCESIÓN DE UNA SUBVENCIÓN DE COOPERACIÓN INTERNACIONAL AL DESARROLLO

La Agencia Catalana de Cooperación al Desarrollo (ACCD en adelante), es la entidad del sector público adscrita al Departamento de la Unión Europea y Acción Exterior de la Generalidad de Cataluña que tiene por función ejecutar y gestionar la política de cooperación al desarrollo de la Generalidad.

La ACCD actúa en este acto en uso de las facultades y competencias atribuidas por su ley de creación, por los estatutos de la ACCD aprobados mediante Decreto 236/2003, de 8 de octubre, la Ley 26/2001, de 31 de diciembre, de cooperación al desarrollo; el régimen jurídico de las subvenciones o de las ayudas para la cooperación internacional para el desarrollo del Texto refundido de la ley de finanzas públicas de Cataluña y el artículo 90.3.c del Texto refundido de la Ley de finanzas públicas de Cataluña, aprobado por el Decreto legislativo 3/2002, de 24 de diciembre, así como también por el artículo 23.2 de la Ley 23.2 subvenciones.

Visto el proyecto formulado por Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (en adelante indistintamente PNUD o la institución) denominado "La gobernanza como palanca del desarrollo socioeconómico"

Visto el informe del director de la ACCD por el que se acredita la excepcionalidad de la subvención y la imposibilidad de promover concurrencia pública a causa de la especificidad de las actividades a desarrollar y de la naturaleza de la institución subvencionada.

RESUELVO:

1. Conceder una subvención al PNUD por un importe de doscientos noventa mil euros (290.000,00 €) para el Proyecto "La gobernanza como palanca del desarrollo socioeconómico" (Proyecto en adelante).

El importe se desglosa de la siguiente forma:

260.000 Doscientos sesenta mil euros corresponden al capítulo IV de la partida D/4900001/2320 y 30.000 treinta mil euros al capítulo VII de la partida D/7900001/2320 del presupuesto de la ACCD del ejercicio presupuestario del año 2025.

El PNUD tendrá que presentar el documento de aceptación de la subvención dentro del plazo máximo de 10 días hábiles a contar a partir del día siguiente de la notificación de la presente resolución. En caso de que no se presente, se considerará desistida la subvención, previa resolución.

1



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al
web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 1 de 29



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

La ACCD, de conformidad con el calendario de pagos que figura a continuación, aportará al PNUD la suma de doscientos noventa mil euros. La Contribución se depositará en el BANK OF AMERICA - LONDON en el número de cuenta bancaria GB59BOFA16505062722022.

Calendario de pagos
Octubre de 2025

Suma
290.000,00 euros

La cuenta bancaria y la contribución tendrán que estar en la misma moneda.

Cuando el pago de la Contribución se haga efectivo, la ACCD enviará al PNUD la información sobre esta remesa mediante un e-mail dirigido a acontributions@undp.org con los siguientes datos: nombre del donante, oficina del PNUD en el país, número interno del PNUD del Proyecto y referencia de la ACCD (cuando estén disponibles). Esta información también se incluirá en el aviso de remesa bancaria cuando se transfieran los fondos al PNUD.

Cuando el pago se efectúe en una moneda distinta del dólar de Estados Unidos su valor se determinará aplicando el tipo de cambio operacional de Naciones Unidas vigente a la fecha del pago. En caso de que antes de la utilización total del importe abonado por el PNUD hubiera una variación en el tipo de cambio operacional de Naciones Unidas, el valor del saldo de fondos no utilizados se ajustará en consonancia. Si, en este caso, se registrase una pérdida en el valor de dicho saldo, el PNUD informará a la ACCD, con vistas a determinar si la ACCD puede aportar más financiación. De no disponerse de financiación adicional el PNUD podrá reducir, suspender o rescindir la asistencia al proyecto, previa devolución de la Contribución no aplicada a la ACCD.

El PNUD recibirá y administrará los pagos de conformidad con las normas, reglamentos, políticas y procedimientos del PNUD.

Todos los estados de cuentas y estados financieros se expresarán en dólares estadounidenses o en euros, según proceda.

De conformidad con las decisiones, políticas y procedimientos de la Junta Ejecutiva del PNUD que se reflejan en su Política de Recuperación de Gastos con cargo a Otros Recursos, la Contribución estará sujeta a la recuperación de los gastos indirectos en los que hayan incurrido las estructuras de la sede del PNUD y de la oficina del país al prestar servicios de apoyo general. Por sufragar estos gastos de apoyo se imputará a la Contribución un cargo de no menos del 8% (GMS). Asimismo, en la medida en que correspondan inequívocamente al proyecto todos los gastos directos de ejecución, incluidos los gastos del Asociado en la Ejecución, se incorporarán al presupuesto del proyecto con cargo a la partida presupuestaria pertinente y, en consecuencia, se imputarán al proyecto.

El total de las sumas presupuestadas para el proyecto y de los gastos estimados por concepto de reembolso de servicios de apoyo conexos no excederá del total de los recursos disponibles para el proyecto, incluidos los fondos que puedan aportarlo otras fuentes de financiación con destino a sufragar los gastos del proyecto y los gastos de apoyo.

2. Objeto y actividades. Las actividades del Proyecto deben implementarse de acuerdo con los términos que se establecen en el anexo de la Resolución, que debe considerarse como un apartado integrante de ésta. En el anexo se especifican las actuaciones o actividades a



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

llevar a cabo en el marco del proyecto, los objetivos, el calendario de actividades y el presupuesto del Proyecto.

La ejecución de las labores de responsabilidad del PNUD de conformidad con la presente Resolución y con el documento del proyecto dependerá que el PNUD haya recibido la Contribución de conformidad con el calendario de pagos que figura en el párrafo 1 del artículo I supra. El PNUD no empezará la ejecución de las actividades hasta haber recibido la Contribución o la primera cuota de ella, según corresponda.

Si se prevén o ocurren aumentos inesperados en los gastos o en los compromisos (debido a factores inflacionarios, a fluctuaciones en los tipos de cambio oa imprevistos), el PNUD proporcionará oportunamente a la ACCD una estimación complementaria de la financiación adicional necesaria. La ACCD procurará obtener dichos fondos adicionales. Todas las pérdidas (tales como enunciativa y no taxativamente pérdidas como resultado de fluctuaciones cambiarias de moneda) serán cargadas al Proyecto.

Si los pagos mencionados en el calendario de pagos no se recibieran o si la ACCD u otras fuentes no aportaran la financiación adicional requerida de conformidad con el párrafo anterior, el PNUD podrá reducir, suspender o rescindir la asistencia a proporcionar al proyecto en virtud de la presente Resolución, previa devolución de la Contribución no aplicada a la ACCD.

3. Plazo de ejecución. Las actuaciones objeto de apoyo se inician el día 1 de octubre de 2025 y finalizan el 30 de septiembre de 2026.

El plazo de ejecución de las actividades financiadas podrá ser ampliado sin necesidad de autorización previa de la ACCD hasta un máximo de seis meses. Esta ampliación debe ser notificada y argumentada por el PNUD antes de que expire el plazo para presentar la justificación de la subvención. Las ampliaciones superiores a los seis meses requerirán autorización previa por parte de la ACCD.

4. Pago. Se tramitará el pago del 100% del importe de la subvención como anticipo de acuerdo a los términos de la cláusula 1.

Vista la naturaleza del beneficiario no se solicitarán avales ni garantías. El anticipo se condiciona al cumplimiento de la justificación en los términos establecidos en el apartado 7 de la Resolución. La ACCD podrá fraccionar el pago del anticipo de la subvención otorgada, según el estado de liquidez de su Tesorería.

5. Depósito.

Account Name: UN DEVELOPMENTO PROGRAMO CONTRIBUTIONS
Account Number: 62722022
Account Currency: EUR
Account Opening Date: 20th April 2001
Bank Name: Bank of America, London branch NA
IBAN: GB59BOFA16505062722022
Branch Swift Address: BOFAGB22



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al
web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

6. Obligaciones.El PNUD deberá cumplir las siguientes obligaciones durante el proceso de implementación del proyecto:

1) Gestionar los fondos de la subvención aportada por la ACCD de acuerdo con el desarrollo y planificación de las actividades previstas y de acuerdo con las propias normas, procedimientos y prácticas financieras del PNUD.

2) Justificar la subvención de acuerdo con los términos del apartado 7 de esta Resolución y, en caso de que sea requerido, durante el proceso de ejecución del Proyecto con el resultado de las actividades realizadas hasta el momento.

3) Destacar la contribución de la ACCD mediante su logotipo o, en su caso, ofreciendo la adecuada publicidad de la financiación por parte de la ACCD al Proyecto. Habrá que enviar a la ACCD la documentación, folletos u otros elementos divulgativos del Proyecto que incluyan los logos de la ACCD y de la Generalitat de Catalunya. Siempre que las medidas de seguridad no lo desaconsejen, se incluirá en toda información, publicidad, obras y material editado resultado de la subvención otorgada el logotipo de la ACCD y la expresión, en catalán y traducida en las lenguas a las que deba difundirse, «Con la colaboración de la ACCD», de acuerdo con la normativa de la imagen corporativa.

4) Comunicar a la ACCD la obtención de otras subvenciones o ayudas para la misma finalidad, cualquiera que sea su procedencia.

5) Mantener informada periódicamente a la ACCD de todos los aspectos o cuestiones referentes a las actuaciones que lleve a cabo en base a esta subvención o que le sean solicitados.

6) Si procede, el PNUD concederá una licencia gratuita en relación con los estudios u obras resultantes del proyecto subvencionado a favor de la ACCD y en los que se delimite el alcance de la cesión (no exclusiva) y se establezca, entre otros, la utilización no comercial de éstos. A fin de que se pueda hacer efectivo este derecho, la cesión deberá formalizarse por escrito y concretará las modalidades de explotación que incluye y el tiempo y el ámbito temporal que determina.

7) El PNUD deberá facilitar a la ACCD, en caso de que se produzca, una muestra del material audiovisual relativo al proyecto subvencionado para que este material pueda incorporarse al fondo audiovisual de la ACCD a fin de incluirlo en su archivo, las publicaciones propias, la página web, las futuras campañas de comunicación o para hacer cualquier otro uso que esté relacionado con la difusión del material de la ACCD. Sin perjuicio de ello, se hará constar la autoría de los trabajos que integran la obra.

8) El PNUD entregará a la ACCD las publicaciones, informes, resultados y conclusiones o cualquier otra documentación que pueda derivarse de la ejecución del Proyecto. Asimismo, toda la documentación deberá incluir, en lugar visible, la frase "Los contenidos de este documento son responsabilidad exclusiva de su autor y en ningún caso, pueden considerarse como la opinión de la ACCD".

El PNUD, previa comunicación con la ACCD, podrá renunciar a la Contribución de la presente Resolución, previa consulta entre el PNUD y el Gobierno del país donde se realiza el proyecto,



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

siempre que los fondos de la Contribución ya recibidos, junto con otros fondos disponibles para el proyecto, sean suficientes para saldar todos los compromisos y obligaciones en los que se haya incurrido en la ejecución del mismo. La presente Resolución expirará 30 (treinta) días después de que el PNUD haya notificado por escrito la ACCD de su decisión de renunciary previa devolución de la Contribución no aplicada a la ACCD.

Pese a la renuncia en todo o en parte de la presente Contribución, el PNUD seguirá reteniendo las sumas no utilizadas inferiores a 5.000 dólares (cinco mil dólares EE.UU.) hasta que se hayan satisfecho todos los compromisos y obligaciones en que se haya incurrido durante la ejecución total o parcial del proyecto y se hayan llevado a cabo ordenadamente. Posteriormente devolverá la Contribución no aplicada a la ACCD.

7. Justificación de la subvención.

La gestión y gastos del proyecto se regirán por las normas, reglamentos, políticas y procedimientos del PNUD y, según sea aplicable, las normas, reglamentos, políticas y procedimientos del Asociado en la Ejecución.

El PNUD proporcionará a la ACCD los informes que se indican a continuación, preparados de conformidad con los procedimientos del PNUD en materia de contabilidad y presentación de informes.

- De la oficina en el país (o, en caso de programas/proyectos regionales y mundiales, la dependencia pertinente de la sede), un informe anual, mientras esté vigente el Acuerdo, sobre la marcha de los trabajos del Proyecto, junto con el presupuesto aprobado más reciente que se disponga.
- De la Dirección de Gestión/Oficina de Finanzas y Recursos de Gestión, del PNUD, un estado financiero anual certificado al 31 de diciembre de cada año, que se presentará el 30 de junio del año subsiguiente, a más tardar.
- De la oficina en el país (o, en caso de programas/proyectos regionales y mundiales, la dependencia pertinente de la sede), dentro de los seis meses posteriores a la fecha de finalización o rescisión del presente Acuerdo, informe final con el resumen de las actividades del proyecto y de los efectos de estas actividades, así como los datos financieros provisionales.
- De la Dirección de Gestión/Oficina de Finanzas y Recursos de Gestión, del PNUD, al finalizar el proyecto, un estado financiero certificado que se presentará el 30 de junio del año subsiguiente al cierre financiero del proyecto, a más tardar.

Todos los programas y proyectos del PNUD se evalúan de conformidad con la Política de Evaluación del PNUD. El PNUD, en consulta con la ACCD, acordarán conjuntamente el propósito, utilización, oportunidad, mecanismos de financiación y atribuciones para evaluar un proyecto, inclusive su Contribución a un resultado indicado en el Plan de Evaluación. El PNUD ordenará la evaluación, que será realizada por evaluadores externos independientes.

El plazo de justificación de la subvención puede ser ampliado por la ACCD de oficio oa solicitud del PNUD. La ACCD deberá dictar y notificar la resolución en la que concede o deniega la ampliación de los plazos. Nunca puede ser objeto de ampliación el plazo de justificación si ya ha vencido.



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Los fondos entregados serán objeto de control según determinen las normas y procedimientos del PNUD sin perjuicio de las actuaciones de seguimiento, comprobación y control financiero que puedan efectuar los órganos competentes de control de la ACCD, siempre que ello sea adecuado con el Principio de Auditoría Única de las Naciones Unidas. A tal efecto, la ACCD se reserva el derecho de realizar, en cualquier momento, por medios propios o a través de una entidad colaboradora, una evaluación de los resultados de las actividades realizadas en el marco de esta Resolución.

8. Comisión de seguimiento y modificación de la subvención. Se podrá constituir una Comisión Técnica de Seguimiento que se encargará de velar por el seguimiento de las actividades, por la consecución de los objetivos y resultados previstos en el Proyecto, así como por la óptima resolución de las incidencias que se puedan producir durante su desarrollo. Esta Comisión será paritaria y estará formada como mínimo por una persona representante del PNUD y de la ACCD. Se reunirá, como mínimo, una vez al año, ya sea presencial o virtualmente. Se elaborará el acta correspondiente con un resumen de los acuerdos tomados.

La presente Resolución podrá subsanarse mediante un intercambio de cartas entre la ACCD y el PNUD. Dichas cartas pasarán a ser parte integrante del presente documento.

9. Importe no invertido. En el supuesto de que se hayan cumplido plenamente los objetivos para los que se concedió la subvención y, por una utilización eficiente de los recursos existan remanentes no invertidos, incluyendo los posibles rendimientos financieros no aplicados a la actividad subvencionada, el PNUD podrá solicitar la ACCD que se utilicen en la misma u otra de naturaleza análoga. La ACCD deberá autorizar la aplicación del remanente o reclamar la devolución de los remanentes descritos.

El PNUD notificará la ACCD cuando se hayan llevado a cabo todas las actividades relativas al proyecto de conformidad con el documento del proyecto.

Aunque haya finalizado el proyecto el PNUD continuará reteniendo las sumas no utilizadas de la Contribución hasta que se hayan saldado todos los compromisos y obligaciones en los que se haya incurrido en la ejecución del proyecto y se hayan llevado a cabo ordenadamente todas las actividades del mismo.

Si el saldo de importes no utilizados no fuera suficiente para cumplir tales compromisos y obligaciones el PNUD notificará de este hecho la ACCD y consultará con ella la forma en que puedan satisfacerse.

Cuando el Proyecto haya finalizado de conformidad con el documento del proyecto, el PNUD reasignará automáticamente todo saldo inferior a 5.000 dólares (cinco mil dólares de EE.UU.) no desembolsado una vez se hayan satisfecho todos los compromisos y obligaciones, previa consulta con la ACCD. El PNUD, previa consulta con la ACCD, reasignará todo saldo superior a 5.000 dólares (cinco mil dólares EE.UU.) no desembolsado una vez se hayan satisfecho todos los compromisos y obligaciones.

10. Modificaciones. Si se produce una alteración de las circunstancias objetivas que motivaron la concesión de esta subvención, el PNUD podrá solicitar de la ACCD una modificación de la subvención concedida. Esta modificación, que tiene la consideración de



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al
web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

sustancial, es la que afecte en los resultados o indicadores de las actuaciones, al cambio de los colectivos protagonistas, el cambio de la localización del proyecto, la modificación del cronograma de actividades para plazos de ejecución superiores a los seis meses y los cambios en la composición de la agrupación de actores/as. La modificación en ningún caso puede comportar un incremento del importe de la subvención concedida.

La solicitud de modificación sustancial deberá documentarse suficientemente y habrá que argumentar las consecuencias técnicas y presupuestarias que la modificación pueda suponer. Deberá ser comunicada a la ACCD en el momento en que se produzca y será necesario que la ACCD la autorice expresa y previamente a su ejecución. La ACCD aceptará o denegará la modificación solicitada en el plazo máximo de cuarenta y cinco días naturales contados a partir de la fecha de presentación de la solicitud.

El resto de las modificaciones, incluidas las relativas a las modificaciones entre las partidas presupuestarias, tienen la consideración de no sustanciales, no necesitan autorización previa y expresa de la ACCD y tendrán que informarse en el momento de justificar la subvención.

11. Otras modalidades de colaboración.

11.1 En el marco de esta Resolución se promoverán las siguientes modalidades de colaboración:

- Cooperación técnica: a partir de la pericia, se promoverá el intercambio de conocimiento y la cooperación técnica mediante la prestación de servicios de asistencia técnica entre los firmantes y, si procede, se contará con el apoyo de los departamentos u organismos de la Generalidad competentes en la materia objeto de colaboración.
- Promoción de alianzas: La ACCD promoverá alianzas estratégicas con otros actores catalanes que persigan los objetivos establecidos en el marco de esta Resolución y hará la oportuna difusión institucional.
- Colaboración en la difusión de la información especializada relativa a temas de interés común.
- Diálogo de políticas, posicionamiento estratégico e intercambio de buenas prácticas.
- Creación de espacios de diálogo y coordinación.
- Promover mecanismos de evaluación.

11.2 Con el acuerdo de las partes, estos medios podrán ser ampliados a otros recursos.

12. Reintegro. El incumplimiento de la finalidad de la subvención por causas directamente imputables a la institución, la falta de justificación o justificación insuficiente y la obtención de la subvención sin cumplir las condiciones requeridas para su obtención podrá dar lugar a la revocación de la subvención. También es causa de reintegro el incumplimiento de las obligaciones establecidas en esta Resolución pueden ser motivo de revocación.

13. Régimen jurídico. Esta subvención se somete respecto a la ACCD, en la sección sexta del capítulo IX del Texto refundido de la Ley de finanzas públicas de Cataluña, aprobado por el Decreto legislativo 3/2002, de 24 de diciembre, y la Ley 26/2001, de 31 de diciembre, de cooperación al desarrollo. La citada normativa no aplica el PNUD. Las Partes reconocen y acuerdan que el PNUD se encuentra comprendido por la Convención sobre las Prerrogativas e Inmunidades de las Naciones Unidas que garantiza, inter alia, la inmunidad de jurisdicción al PNUD. En caso de controversias, las partes se reunirán a efectos de conseguir una solución mutua y amigable.



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57



Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelone (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Ninguna de las disposiciones de la presente Resolución se considerará una renuncia a la inmunidad jurisdiccional del PNUD.

Se firman dos ejemplares de ese documento, uno en idioma español y otro en idioma catalán. En caso de diferencias entre ambos documentos, prevalecerá el ejemplar en español para efectos de interpretación.

Firmado en Barcelona

Por delegación, Resolución EXI/1349/2017 de 24 de mayo, DOGC núm. 7390, de 14.6.2017

Gerard Graells del Bas
Director de la ACCD

Firmado electrónicamente



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al
web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
Tais: ACC362/25/000001

Annexo:

(*) 1. Informations relatives au projet : [l'ensemble des paragraphes ne doit pas dépasser 4,500 caractères incluant les espaces.]

Titre de l'action :

Effet 2: Le développement local et économique du portefeuille: La Gouvernance en tant que Levier du Développement Socio-Economique

**Nom de
l'administration/organisme
demandeur :**

**Programme des Nations Unies pour le Développement
Bureau du PNUD en Tunisie**

Résumé de l'action :

En se basant sur une analyse des vulnérabilités, de la dynamique des parties prenantes, des capacités, des leçons apprises et de la vision 2035, le Programme des Nations Unies pour le développement en Tunisie [PNUD Tunisie], en collaboration avec ses partenaires, a développé un nouveau portefeuille intitulé « **La gouvernance en tant que levier du développement socio-économique en Tunisie** » [GLDSE]. Ce portefeuille, vise à engager les institutions, la société civile et le secteur privé du Sud-Est et du Nord-Ouest à tirer parti d'une gouvernance redevable et efficace pour accélérer le développement socio-économique par le biais d'une approche territoriale intégrée, qui place les personnes au centre des solutions locales. Afin de soutenir les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre des réformes nécessaires et à maîtriser les défis susmentionnés, le portefeuille vise à contribuer au développement durable en Tunisie, et cela à travers un appui aux résultats escomptés suivants :

- **Effet 1 :** La transparence et la redevabilité sont effectivement renforcées afin de prévenir la corruption aux niveaux local et national et de promouvoir la prestation équitable de services de qualité à la population.
- **Effet 2 :** Les droits des personnes vulnérables au développement local et à une vie décente sont garantis grâce à un accès inclusif aux services et aux opportunités économiques.
- **Effet 3 :** Les personnes ont accès à leurs droits et renforcent leur confiance dans des services de sécurité et de justice plus réactifs, centrés sur les personnes et respectueux des droits humains.
- **Effet 4 :** Données produites et analysées pour assurer une gestion adaptative, une programmation de qualité et un renforcement des résultats du programme.

Concernant plus particulièrement l'effet 2 relatif au développement local et économique, il est porté par trois produits principaux, à savoir :

9



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 9 de 29



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Produit 1 : les services de base et l'infrastructure productive identifiés de façon participative au sein de 19 municipalités sont améliorés à travers notamment la création de mécanismes pour une gouvernance participative. **Produit 2 :** Les autorités locales et le secteur privé sont également soutenus pour renforcer l'écosystème local de soutien à l'entrepreneuriat, permettant ainsi de favoriser l'accès des jeunes et des femmes en situation de vulnérabilité, à des emplois décents et à des moyens de subsistance viables. **Produit 3 :** Les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables sont appuyé[e]s pour favoriser leur accès à des opportunités socioéconomiques équitables notamment en matière d'économie sociale et solidaire. L'intervention envisagée à travers le présent document, sera mise en œuvre dans le cadre du **Portefeuille GLDSE**. Elle adoptera une **approche intégrée**, orientée et sensible aux **enjeux environnementaux**, à la **promotion de l'égalité de genre**, à l'**inclusion** ainsi qu'à la **participation citoyenne**, conformément aux principes du portefeuille. Elle permettra de :

- Appuyer la commune du Kef pour s'aligner avec les politiques nationales en matière de transition énergétique [énergie solaire photovoltaïque pour produire de l'électricité], à travers les études et le conseil technique en vue du passage de l'éclairage public à l'énergie photovoltaïque.
- L'appui à la planification stratégique pour un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie à travers une intervention intercommunale [trois [03] communes] de l'île de Djerba. Cela favorisera une mobilité durable à faible impact environnemental et inclusive notamment pour les femmes.
- L'appui à l'amélioration de l'efficacité des services rendus par les communes à travers l'établissement d'un plan d'évolution technologique [PET] 2025-2027 en vue de la digitalisation des services communaux, et plus particulièrement ceux qui ont un impact direct auprès des femmes, jeunes et personnes à besoins spécifiques.
- Le renforcement des capacités des représentant[e]s des autorités locales sur la gouvernance financière, finances communales, planification et budgétisation et notamment celle sensible au genre.
- L'appui à des jeunes, femmes et des individus vulnérables pour la mise en œuvre de projets de développement économique se fera à travers un accompagnement personnalisé comprenant des sessions de renforcement de capacités et la mise à disposition d'équipements adaptés. Cette intervention vise à favoriser leur autonomisation socio-économique en leur permettant de développer des compétences, d'accéder à des ressources et de consolider leur capacité à générer des revenus de manière durable.
- La mise en œuvre du système de planification, suivi et évaluation sur les bases de référence.

La mise en œuvre de ces activités permettra de promouvoir un développement local et économique inclusif, améliorant directement les conditions de vie des populations, et plus particulièrement des femmes dans les territoires. Elle contribuera alors à la réalisation des **ODD 5** [égalité de genre], **8**



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57



Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tél. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TÀIS: ACC362/25/000001

[travail décent et croissance économique], 7 [énergie propre et d'un coût abordable] et 11 [villes et communautés durables]

Période d'action subventionnée :	Juillet 2025 – Juin 2026
Période totale de l'action :	12 mois
Emplacement de l'action :	Gouvernorats de Medenine, Tataouine, Gabes, Le Kef et Jendouba.
Collectifs protagonistes :	Détenteurs de droits : Principalement les femmes, les jeunes et les personnes à besoins spécifiques. Détenteurs d'obligations : Les autorités locales et régionales. Parties responsables : PNUD, ACCD
Entité de direction de l'action [dans le cas où celle-ci serait différente de l'administration/organisme bénéficiaire de la subvention] :	N/A
Autres parties [le cas échéant] :	Les communes partenaires de l'effet 2.
Informations de la personne signataire [joindre un document attestant de la capacité juridique pour la représentation de l'administration/organisme] :	Celine Moyroud Représentante Résidente du Bureau du PNUD en Tunisie celine.moyroud@undp.org Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie.
Informations de la personne technicienne de référence :	Hichem Aouadi Conseiller technique principal de l'Effet 2 aouadi.hichem@undp.org Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie.

11



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 11 de 29



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tel. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

2. Objectifs, résultats, activités et indicateurs du projet pour transformer les inégalités ainsi que défendre, garantir et exercer les droits humains en fonction de leurs dimensions

2.1. Matrice de planification :

Objectif général : L'objectif de cette intervention est de promouvoir un développement local et économique inclusif, améliorant directement les conditions de vie des populations, et plus particulièrement des femmes dans les territoires.

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèse	Echéancier											
			Indicateurs/cibles			2025						2026					
						juil	août	sept	oct	nov	déc	jan	fév	mars	avril	mai	juin
Produit 1 : Les services de base et l'infrastructure productive identifiés de façon participative sont améliorés et les mécanismes pour une gouvernance transparente sont créés.	Les capacités des autorités locales, régionales et déconcentrées à mettre en œuvre de manière transparente les actions prioritaires (services, projet d'impact etc.) sont renforcées	P1.1: Appui à la commune du Kef pour s'aligner avec les politiques nationales en matière de transition énergétique (énergie solaire photovoltaïque pour produire de l'électricité) , à travers les études et le conseil technique en vue du passage de l'éclairage public au photovoltaïque.	1. Nombre [#] d'initiatives de prestation de services et d'infrastructures productives exécutées qui sont alignées sur les plans de développement local et /ou les stratégies sectorielles nationales. Cible: Une [01] initiative de prestation de services et d'infrastructures productives exécutées.	Procès-verbaux (PV) et/ou échange de courriers de validation des études.	Intérêt et opportunité exprimé et démontré par les autorités locales et régionales pour s'aligner avec les politiques de la Tunisie en termes de transition énergétique.												
		P1.2: Appui à la planification stratégique pour un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie à travers une intervention intercommunale [trois [03] communes] de l'île de Djerba.	2. Nombre [#] d'initiatives de prestation de services et d'infrastructures productives exécutées qui sont alignées sur les plans de développement local et /ou les stratégies sectorielles nationales. Cible: Une [01] initiative de prestation de services et d'infrastructures productives exécutées 3. Nombre [#] d'initiatives de prestation de services et d'infrastructure productive mises en œuvre pour des groupes de municipalités. Cible: Une [01] initiative intercommunale exécutée.	Procès-verbaux (PV) et/ou échange de courriers de validation des études.	Engagement et mobilisation des parties prenantes à mettre le plan de déplacement urbain (PDU) de l'île de Djerba												
	Les capacités des autorités locales, régionales et déconcentrées, et plus particulièrement les municipalités à promouvoir un développement durable sont renforcées	P1.3: Appui à l'amélioration de l'efficacité des services rendus par les communes à travers l'établissement d'un plan d'évolution technologique (PET) 2025-2027 en vue de la digitalisations des services communaux.	4. Nombre [#] d'initiatives de prestation de services et d'infrastructures productives exécutées qui sont alignées sur les plans de développement local et /ou les stratégies sectorielles nationales. Cible: Une [01] initiative de prestation de services et d'infrastructures productives exécutées.	Procès-verbaux (PV) et/ou échange de courriers de validation du PET.	Alignement respect du cadre légal relatif aux processus à digitaliser et engagement de l'ensemble des parties prenantes y compris celles au niveau central.												
		P1.4: Renforcement des capacités des cadres des communes et des autorités régionales.	5. Nombre [#] de bénéficiaires [fonctionnaires des communes] ayant renforcé leurs capacités en matière de gouvernance financière. Cible: Au moins 30 bénéficiaires formés.	Rapport de formation et fiches de présence.	Engagement des communes à intégrer la gestion axée sur les résultats et les bonnes pratiques acquises par ses cadres.												
Produit 3 : Les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables ont accès à des opportunités socioéconomiques équitables notamment en matière d'économie sociale et solidaire.	Des jeunes, femmes et individus vulnérables sont soutenus pour mettre en œuvre des projets de développement économiques	P3.1: Appui à l'identification des jeunes, femmes [notamment les femmes victimes de violence] et personnes vulnérables en vue de la mise en œuvre et la concrétisation des initiatives économiques.	6. Nombre [#] d'initiatives novatrices ciblant les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité qui sont identifiées et soutenues y compris les start-up. Cible: Au moins vingt [20] initiatives novatrices identifiées et soutenues 7. Pourcentage [%] de bénéficiaires accompagnés qui déclarent avoir amélioré leurs revenus grâce au projet. Ventilation femmes, hommes, jeunes. Cible: Au moins 45% des bénéficiaires	Procès-verbaux (PV) et/ou échange de courriers. Rapport de formation et fiches de présence, Fiches de transfert des équipements, Enquête de suivi													
		P3.2: Renforcement des capacités des jeunes, femmes et personnes vulnérables sur des thématiques clés pour mettre en œuvre des initiatives économiques.															
		P3.3: Appui à la mise en œuvre d'initiatives de développement économique															



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas 10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 12 de 29



Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tel. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

(*) 3. Budget de l'acció Le budget doit inclure la description détaillée et quantifiée des dépenses et encaissements. Il doit également comprendre le détail des types de dépenses et des activités pour lesquelles la subvention est demandée. Le coût total du projet, les fonds de financement et le montant demandé pour la subvention de l'ACCD doivent également apparaître.

Le coût total demandé à Agence Catalane de Coopération au Développement [ACCD] pour financer la présente intervention est de 290 000 euros. Il est important de signaler que cette intervention fait partie du portefeuille « La Gouvernance en tant que Levier du Développement Socio-Economique » et plus particulièrement son effet 2 « Le Développement Local et Economique » et qui a pour objectif : Les droits des personnes vulnérables au développement local et à une vie décente sont garantis grâce à un accès inclusif aux services et aux opportunités économiques. Le budget total de l'effet 2 du portefeuille GLDSE est de 12 460 738 US\$, dont plus de 3 millions de US\$ déjà mobilisés à travers des financements avec le Royaume des Pays-Bas, l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement [AECID] ainsi que les Funding Windows [PNUD]. Un accord de financement avec le Gouvernement des Iles Baléares de 100 000 euros est en cours de concrétisation.

Le budget demandé, de 290 000 euros, sera donc complémentaire à celui de l'effets 2 et prévoit l'appui à cinq [05] composantes programmatiques et une transversale [Effet 4], à savoir : **Effet 2** : [1] Alignement de la Commune du Kef avec les politiques nationales en matière de transition énergétique à travers les études et le conseil technique en vue du passage de l'éclairage public à l'énergie photovoltaïque, [2] Planification stratégique pour un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie à travers une intervention intercommunale [trois [03] communes] de l'île de Djerba, [3] Amélioration de l'efficacité des services rendus par les communes à travers l'établissement d'un plan d'évolution technologique [PET] 2025-2027 en vue de la digitalisation des services communaux, [4] Renforcement des capacités des représentant[e]s des autorités locales sur la gouvernance financière, finances communales, planification et budgétisation et notamment celle sensible au genre, [5] Appui à des jeunes, femmes et des individus vulnérables pour la mise en œuvre de projets de développement économique et Effet 4 : [6] Mise en œuvre du système de planification, suivi et évaluation sur les bases de référence.

Poste	ACTION							
	Dépenses imputées à l'ACCD				Apports de cofinanceurs		TOTAL Apports numéraires du projet [euros]	COÛT TOTAL du projet [apport] - [euros]
					PNUD [Pays-Bas, Funding windows]			
	ACCD Détaillé		Valorisations [euros]	Apport numéraire [euros]				
Produit	Quantité	Coût unitaire			Total demandé ACCD [euros]			
COÛTS DIRECTS								
Produit 1 : Les services de base et l'infrastructure productive identifiés de façon participative sont améliorés et les mécanismes pour une gouvernance transparente sont créés.								
Résultats : Les capacités des autorités locales, régionales et déconcentrées à mettre en œuvre de manière transparente les actions prioritées (services, projet d'impact etc.) sont renforcées								
Activité P1.1: Appui à la commune du Kef pour s'aligner avec les politiques nationales en matière de transition énergétique [énergie solaire photovoltaïque pour produire de l'électricité], à travers les études et le conseil technique en vue du passage de l'éclairage public au photovoltaïque.								
Études et travaux techniques	Honoraires d'experts/Bureau d'études pour l'élaboration des études de faisabilité, architecturales et des lots spéciaux.	1	27 000,00 €	27 000 €	0 €	0 €	27 000 €	27 000 €
Frais de déplacement de l'équipe PNUD	Daily Subsistence Allowance [DSA]	10	121,00 €	1 210 €	0 €	0 €	1 210 €	1 210 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				1 693 €	0 €	0 €	1 693 €	1 693 €
Sous-total P1.1				29 903 €	0 €	0 €	29 903 €	29 903 €
Activité P1.2: Appui à la planification stratégique pour un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie à travers une intervention intercommunale [trois (03) communes] de l'île de Djerba.								
Études et travaux techniques	Honoraires d'experts/Bureau d'études pour l'élaboration de la note méthodologique et rapport de pré diagnostic de la mobilité urbaine à Djerba.	1	56 000,00 €	56 000 €	0 €	20 000 €	76 000 €	76 000 €



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas 10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 13 de 29



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tel. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Atelier de lancement de l'action	Pause-café et déjeuners	50	40,00 €	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €
	Hébergement	8	120,00 €	960 €	0 €	0 €	960 €	960 €
	Location salle & logistique	1	500,00 €	500 €	0 €	0 €	500 €	500 €
Frais de déplacement de l'équipe PNUD	Daily Subsistence Allowance [DSA]	8	208,00 €	1 664 €	0 €	0 €	1 664 €	1 664 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				3 667 €	0 €	0 €	3 667 €	3 667 €
Sous-total P1.2				64 791 €	0 €	20 000 €	84 791 €	84 791 €
Activité P1.3: Appui à l'amélioration de l'efficacité des services rendus par les communes à travers à travers l'établissement d'un plan d'évolution technologique [PET] 2025-2027 en vue de la digitalisation des services communaux.								
Personnel salarié local	TA national spécialiste TIC/institutionnel	1	42 000,00 €	42 000 €	0 €	0 €	42 000 €	42 000 €
Atelier de restitution et de présentation du plan d'évolution technologique [PET]	Pause-café et déjeuners	40	40,00 €	1 600 €	0 €	0 €	1 600 €	1 600 €
	Hébergement	15	120,00 €	1 800 €	0 €	0 €	1 800 €	1 800 €
	Location salle & logistique	1	500,00 €	500 €	0 €	0 €	500 €	500 €
Frais de déplacement de l'équipe PNUD	Daily Subsistence Allowance [DSA]	15	208,00 €	3 120 €	0 €	0 €	3 120 €	3 120 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				2 941 €	0 €	0 €	2 941 €	2 941 €
Sous-total P1.3				51 961 €	0 €	0 €	51 961 €	51 961 €
Activité P1.4: Renforcement des capacités des cadres des communes et des autorités régionales.								
Deux [02] ateliers de formation portant sur la gouvernance financière au niveau des communes	Experts formateurs	6	300,00 €	1 800 €	0 €	1 800 €	3 600 €	3 600 €
	Pause-café et déjeuners	100	40,00 €	4 000 €	0 €	3 600 €	7 600 €	7 600 €
	Hébergement	85	120,00 €	10 200 €	0 €	10 560 €	20 760 €	20 760 €
	Location salle & logistique	3	500,00 €	1 500 €	0 €	1 500 €	3 000 €	3 000 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				1 050 €	0 €	873 €	1 923 €	1 923 €



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas 10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 14 de 29



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Laietana, 14, 4a
08003 Barcelona (Espanya)
Tel. 0034 93 554 54 00
Fax 0034 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Sous-total P1.4				18 550 €	0 €	18 333 €	36 883 €	36 883 €
Produit 3 : Les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables ont accès à des opportunités socioéconomiques équitables notamment en matière d'économie sociale et solidaire.								
Résultats : Des jeunes, femmes et individus vulnérables sont soutenus pour mettre en œuvre des projets de développement économiques								
Activité P3.1: Identification des jeunes, femmes [notamment les femmes victimes de violence] et personnes vulnérables de la deuxième zone d'intervention du portefeuille GLDSE [Nord-Ouest: Jendouba et Le Kef] en vue de la mise en œuvre et la concrétisation des initiatives économiques.								
Trois [03] ateliers de concertation et de sélection	Pause-café	62	6,50 €	403 €	0 €	0 €	403 €	403 €
Frais de déplacement de l'équipe PNUD	Daily Subsistence Allowance [DSA]	6	121,00 €	726 €	0 €	0 €	726 €	726 €
Personnel salarié local	NPSA national expert en développement local	1	18 155,00 €	18 155 €	0 €	0 €	18 155 €	18 155 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				1 157 €	0 €	0 €	964 €	964 €
Sous-total P3.1				20 441 €	0 €	0 €	20 248 €	20 248 €
Activité P3.2: Renforcement des capacités des jeunes, femmes et personnes vulnérables sur des thématiques clés pour mettre en œuvre des initiatives économiques.								
Ateliers de formation par des expert[e]s sur des thématiques prioritaires selon les besoins [ESS, Montage de projets, etc.]	Experts formateurs	20	330,00 €	6 600 €	0 €	0 €	6 600 €	6 600 €
	Pause-café et déjeuners	225	33,00 €	7 425 €	0 €	0 €	7 425 €	7 425 €
Frais de déplacement de l'équipe PNUD	Daily Subsistence Allowance [DSA]	27	121,00 €	3 267 €	0 €	0 €	3 267 €	3 267 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				1 038 €	0 €	0 €	865 €	865 €
Sous-total P3.2				18 330 €	0 €	0 €	18 157 €	18 157 €
Activité P3.3: Mise en œuvre d'initiatives de développement économique								
Accompagnement personnalisé la mise en œuvre des initiatives économiques	Recrutement d'un expert	10	330,00 €	3 300 €	0 €	0 €	3 300 €	3 300 €
Biens inventoriés	Acquisition d'équipements identifiés et nécessaires pour le fonctionnement des initiatives économiques	1	30 000,00 €	30 000 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €
DES [Delivery Enabling Services 6%].				1 998 €	0 €	0 €	1 665 €	1 665 €
Sous-total P3.3				35 298 €	0 €	0 €	34 965 €	34 965 €



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas 10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 15 de 29

Produit 4 : Données produites et analysées pour assurer une gestion adaptative, une programmation de qualité et un renforcement des résultats du programme.									
Résultats : La mise en œuvre du système de planification, suivi et évaluation sur les bases de référence									
Activité P4.2.1: Mise en œuvre du système de planification, suivi et évaluation sur les bases de référence									
Ateliers de planification conjointe	Experts	44	330,00 €	14 520 €	0 €	0 €	14 520 €	14 520 €	
Frais de déplacement de l'équipe PNUD	Daily Subsistence Allowance [DSA]	16	121,00 €	1 936 €	0 €	0 €	1 936 €	1 936 €	
Personnel salarié local	NPSA national experts	1	8 625,00 €	8 625 €	0 €	0 €	8 625 €	8 625 €	
DES [Delivery Enabling Services 6%].				1 505 €	0 €	0 €	1 505 €	1 505 €	
Sous-total P4.2.1				26 586 €	0 €	0 €	26 586 €	26 586 €	
TOTAL COÛTS DIRECTS				265 860 €	0 €	38 333 €	303 494 €	303 494 €	
COÛTS INDIRECTS									
Coûts indirects [max. 10 % total demandé ACCD];	General Management Support [8%]			21 269 €					
	Levy [1%]			2 871 €					
TOTAL COÛTS INDIRECTS				24 140 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL GENERAL				290 000 €	0 €	38 333 €	303 494 €	303 494 €	



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas 10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 16 de 29

4. Entité solicitante

4.1 Expérience, capacités et rôles des parties

Décrivez la stratégie et l'engagement institutionnel envers l'égalité de genre et les droits humains [politiques/stratégie, structure organisationnelle et plans de travail].

Le PNUD Tunisie place l'égalité de genre et les droits humains au cœur de sa stratégie de programmation. Pour ce faire, il s'appuie sur des cadres et des documents de références tels que la politique du PNUD sur les droits humains et sa note d'orientation en 2021 qui explique comment adopter concrètement cette démarche dans les projets. Pour promouvoir l'égalité de genre, une stratégie pour la période 2022 et 2025 a été adoptée dont les résultats sont suivis par l'équipe Genre du Réseau mondial des politiques du PNUD. Pour finir, un mécanisme d'assurance qualité qui aide les bureaux pays à renforcer l'intégration du genre intitulé « **Gender Equality Seal** » est attribué chaque année. Pour l'année 2024, le bureau de Tunis a reçu la médaille de bronze, démontrant ses efforts pour promouvoir les droits humains et l'égalité de genre dans l'ensemble de ces activités. Pour appuyer ce travail, des expert[e]s thématiques interviennent à la fois au niveau du bureau et également dans les équipes du portefeuille et des projets. Des sessions de formations sont régulièrement organisées pour assurer la pleine adoption de ces principes par l'ensemble des collègues. Pour finir, les plans de travail annuels et les documents de projet mettent en exergue le travail mis en œuvre en faveur des droits humains et genre dont les résultats sont suivis par des indicateurs spécifiques.

Expliquez quels espaces et mécanismes de participation relatifs à l'égalité de genre et aux droits humains possède l'entité ou l'organisme sollicitant.

Le PNUD Tunisie appuie la mise en œuvre d'espaces et mécanismes de participation relatifs à l'égalité de genre et aux droits humain. A titre d'exemple, on peut citer:

- **Le réseau des Gardiens de l'intégrité** [effet 1 : transparence et redevabilité], qui soutient les jeunes dans leur lutte contre la corruption et la promotion de la transparence dans leur région.
- **Les structures consultatives dans les municipalités** [effet 2 : développement local et économique], qui promeuvent la participation des jeunes et des femmes aux affaires locales, et soutiennent le développement de leur territoire en fonction de leurs besoins.
- **Les Comités Locaux de Sécurité Communautaire (dits CLS)** [effet 3 : sécurité], qui rassemblent l'ensemble des acteurs d'un territoire (institutions publiques, société civile, secteur privé, etc.) afin de prévenir les formes de criminalité et de violence, y compris celles faites aux femmes, dans leurs localités.
- **Le comité jeune**, qui a participé avec le ministère de la Jeunesse et des Sports à l'élaboration et à la mise en œuvre de la vision sectorielle de la jeunesse, et a joué un rôle clé dans la mise en place d'un programme intensif d'activités au sein de la maison des jeunes de Remada.
- **Un réseau de 35 jeunes formateurs[trices]**, qui a été créé afin de sensibiliser les jeunes à l'importance de la littératie médiatique et de l'information dans la lutte contre les phénomènes numériques tels que les fausses nouvelles, la désinformation et les discours de haine en ligne.



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 17 de 29



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Expliquez le travail en réseau avec d'autres entités/organismes intervenant dans la mise en œuvre du projet.

La présente intervention s'inscrit dans :

- **Un programme plus large intitulé** [Effet 2 Développement local et économique] qui a pour objectif de garantir les droits des personnes vulnérables au développement local et à une vie décente grâce à un accès inclusif aux services et aux opportunités économiques au niveau de deux régions [Sud-est et Nord-Ouest]. Afin d'assurer la réussite et maximiser l'impact des activités, de nombreux partenariats ont été conclus notamment avec les autorités nationales [Haute Instance de la Commande Publique [HAICOP], Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation [CFAD], le secteur privé [le groupe SanLucar], la coopération internationale [Expertise France, Bureau International du Travail], la société civile [KNVB, world coach].
- **Un portefeuille** [la gouvernance comme levier de développement économique] qui adopte une approche flexible, inclusive et multipartite pour réaliser, augmenter et maintenir un impact positif pour les populations. Cela est rendu possible à travers l'appui simultané sur plusieurs thématiques clés du développement [La transparence, le développement local et économique, la justice et la sécurité ainsi que l'apprentissage] au sein d'un même territoire. Ce portefeuille offre ainsi l'occasion d'avoir des financements adaptables et de maximiser ainsi leur impact. Pour finir, cette programmation a stipulé dans son document cadre comme principe directeur de développer des partenariats efficaces, basés sur des avantages comparatifs et une coordination étroite des activités de manière cohérente et complémentaire.

Détaillez les espaces de participation dans le tableau ci-dessous.

Nom de l'espace de participation	Description de type de participation de l'entité sollicitante	Date de début et de fin de la participation
Les gardiens de l'intégrité	Appuyer des jeunes à lutter contre la corruption et à promouvoir la transparence dans leur région	Depuis 2021
Les structures consultatives	Soutenir jeunes et les femmes à participer aux affaires locales et à développer leur territoire selon leurs besoins	Depuis 2021
Les comités locaux de sécurité communautaire	Rassembler l'ensemble des acteurs d'un territoire pour prévenir les formes de criminalité et violence y compris faite aux femmes dans leurs localités	Depuis 2018
Le comité jeune	Lancer des clubs d'activités de la maison des jeunes de Remada ainsi que les activités de formation des jeunes de la région tout en développant un Dossier de Plaidoyer pour la « Politique Nationale de la Jeunesse Multisectorielle » au Ministre de la Jeunesse et des Sports	Depuis 2018



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Le réseau Education aux médias et l'information	Sensibiliser les jeunes à l'importance de la littératie médiatique et de l'information dans la lutte contre les phénomènes numériques tels que les fausses nouvelles, la désinformation et les discours de haine en ligne.	Depuis 2021
--	--	-------------

Expliquez quel sera le rôle dans le projet de l'entité ou l'organisme sollicitant.

En tant qu'entité responsable, le PNUD Tunisie assurera la gestion du projet [intervention] et fournira un appui technique pour sa mise en œuvre, son suivi, sa communication et sa gestion globale. Concrètement, le PNUD sera chargé de la mise en œuvre quotidienne du plan de travail, de la gestion budgétaire, ainsi que de la planification et de la programmation des activités. Il veillera également à l'assurance qualité du projet, l'identification et capitalisation des leçons apprises et supervisera les actions techniques menées.

Besoins de coopération technique

Expliquez les besoins de l'entité/organisme sollicitant liés à l'action en matière de coopération technique visant à la mobilité des connaissances avec la Generalitat de Catalogne, en précisant quels sujets spécifiques et avec quels groupes protagonistes elle devrait être menée. Ces domaines peuvent être :

En tant qu'entité sollicitante, le PNUD pourrait mobiliser la coopération technique de la Generalitat de Catalogne pour certains domaines spécifiques, notamment afin d'identifier et de mettre en relation avec des partenaires ayant mené des expériences similaires. Des conseils, des accompagnements, des habilitations, des formations ou encore le partage de recherches et de diagnostics pourraient également être demandés pour garantir la mise en œuvre du projet en conformité avec les exigences de la Generalitat de Catalogne.

5. Description du projet

5.1 Importance et pertinence de l'action

Après plusieurs décennies d'une croissance économique soutenue et des progrès substantiels en matière de développement et d'infrastructure, l'économie tunisienne a été fragilisée par le contexte de transition politique et économique des dix dernières années. Cette fragilisation a été exacerbée plus récemment par le double choc de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine. L'augmentation des vulnérabilités du fait de ses crises, a accru la pression sur les services publics, notamment dans les régions les plus défavorisées et qui sont faiblement dotées des prérequis nécessaires en matière de développement à même de les aider à atténuer les impacts des différentes crises successives.

La Tunisie a entamé une nouvelle phase de sa transition politique par l'adoption d'une nouvelle Constitution le 25 juillet 2022, dans un contexte néanmoins marqué par une inflation à deux chiffres et une croissance économique timide, ainsi que des pressions importantes sur les finances publiques. Ces défis impactent la création d'opportunités économiques pour les populations, ainsi que le pouvoir d'achat des ménages et leur accès à certains produits de base. Ils alimentent de ce fait les risques en matière de sécurité alimentaire et de stabilité économique, sociale et environnementale. Les municipalités, qui sont souvent des prestataires de services publics de première ligne pour les communautés et qui, en Tunisie, sont mandatées pour couvrir des fonctions spécifiques [telles que par exemple la gestion des déchets, l'éclairage public, la construction et l'entretien des routes communales, l'aménagement des espaces publics, etc.], disposent de ressources et de capacités limitées pour remplir leur mandat. Il est donc essentiel de consolider une plus grande collaboration



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57



Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

entre les actors concernés dans les régions sélectionnées, dans le but d'optimiser les ressources, les mandats et le soutien dans un contexte local de changement institutionnel pour répondre aux besoins croissants de la population. Des nouveaux[velles] représentant[e]s des conseils locaux et régionaux [ales] ont été élu[e]s en février 2024 et visent ainsi à être appuyé[e]s pour endosser leurs missions et attributions.

En s'appuyant sur les leçons tirées du portefeuille ODD16+ en Tunisie, le PNUD concentre son action dans deux régions : le Sud-Est et le Nord-Ouest.

Cela s'explique à la fois par son historique d'intervention, ainsi que par l'indice de développement humain de ces régions, qui s'élève à 0,730 dans le Sud-Est et à 0,707 dans le Nord-Ouest, contre 0,777 dans le Grand Tunis. Ces écarts s'expliquent en grande partie par un taux de chômage particulièrement élevé, atteignant 33 % dans le Nord-Ouest et 22,15 % dans le Sud-Est. Les infrastructures sont également insuffisantes pour soutenir un développement local durable. Selon des rapports du gouvernement tunisien, environ 30 % des routes dans le Nord-Ouest sont en mauvais état, ce qui impacte la mobilité des populations.

En matière d'accès à l'eau potable, environ 15 % des zones rurales du Sud-Est ne disposent toujours pas d'un approvisionnement fiable, et 30 % des localités manquent d'infrastructures d'assainissement adaptées. La présente intervention vise donc à participer à la maîtrise de ces défis en appuyant à la fois le développement local et économique de ces régions.

Décrivez le contexte de l'action déterminant la situation des droits humains et des inégalités et/ou des principales discriminations de genre.

Dans les gouvernorats de Gabès, Tataouine, Médenine, Le Kef et Jendouba, la situation liée aux droits humains et aux inégalités de genre présente des défis importants. Le taux d'analphabétisme des femmes y est élevé, atteignant par exemple 33,5 % à Médenine et 42,4 % à Tataouine, des chiffres supérieurs à la moyenne nationale. Afin de lutter contre le décrochage scolaire des femmes rurales à Jendouba, le ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées a lancé, en 2023, un programme dédié dans la région. En outre, le chômage des femmes est particulièrement élevé dans ces gouvernorats. À Médenine, le taux de chômage des femmes diplômées atteint 26,4 %, contre 14,2 % chez les hommes. À Jendouba et au Kef, le chômage féminin dépasse les 20 % dans certains secteurs. À Tataouine, le taux d'emploi féminin est inférieur à 15 %. Pour finir, les infrastructures de santé sont inférieures à la moyenne nationale, avec, en 2023, 764 lits à Gabès, 285 à Tataouine, 840 à Médenine, 837 à Jendouba et 642 au Kef, contre plus de 4 286 lits à Tunis et 1 814 à Sfax. Ces chiffres illustrent les disparités significatives en matière de droits humains, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à l'égalité de genre dans ces régions.

Expliquez les inégalités de genre et/ou de la violation des droits humains identifiées dans le contexte et les effets différenciés sur les femmes et les hommes, les enfants.

Les inégalités de genre et la violation des droits humains identifiées dans ce contexte peuvent s'expliquer par :

- **La faible représentation des femmes dans les instances élues** : lors des élections locales de décembre 2023, la participation féminine a été limitée, avec seulement 12 % des candidat[e]s qui étaient des femmes. Elles ne représentent également que 9,5 % des élu[e]s. Au niveau du Conseil national des régions et des districts, composé de 77 membres, on compte seulement 10 femmes, soit 13 % de l'ensemble des élu[e]s.



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 20 de 29



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

- **L'importància del décrochage scolaire des filles dans le Sud-Est et le Nord-Ouest :** selon une étude réalisée par ONU Femmes en 2021, les normes culturelles ont un impact direct sur l'éducation des filles. Cela se reflète dans des taux de décrochage scolaire bien supérieurs à la moyenne nationale : 31,9 % pour le Nord-Ouest et 30,9 % pour le Sud-Est. Selon cette étude, ces taux s'expliquent par des représentations sociales qui privilégient l'éducation des garçons et assignent aux filles des responsabilités domestiques, limitant ainsi leur accès à l'éducation et leur capacité à participer activement à la vie publique et professionnelle.
- **Le contexte socioéconomique, qui impacte l'égalité de genre et la pleine réalisation des droits humains :** les femmes ne participent à la vie économique qu'à hauteur de 25 % et connaissent un taux de chômage plus élevé que les hommes. Il est également à noter que 25 % des femmes sont analphabètes, ce taux atteignant jusqu'à 41 % chez les femmes rurales.
- **La persistance des violences faites aux femmes et aux filles :** selon l'Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes de 2022, 76,1 % des femmes du Nord-Ouest et 66,3 % de celles du Sud-Est ont déclaré avoir subi au moins un acte de violence depuis l'âge de 15 ans. Au cours des 12 mois précédant l'enquête, ces proportions étaient respectivement de 49,4 % et 38,6 %.
- **Le lieu de résidence, qui influence également l'égalité de genre et la réalisation des droits :** un[e] jeune tunisien[ne] sur trois vivant en milieu rural (33,4 %) appartient à la catégorie NEET [ni en emploi, ni en éducation, ni en formation], ce qui freine leur pleine participation à la société. En milieu urbain, cela concerne un un[e] jeune tunisien[ne] sur cinq.

Identifier les détenteurs des droits, obligations et responsabilité du contexte.

Les détenteurs de droits dans ce projet sont principalement les femmes, les jeunes et les personnes à besoins spécifiques. À travers les activités mises en œuvre, leurs droits à l'inclusion économique, à l'accès à une énergie durable, à un espace public inclusif et à des services municipaux de qualité seront renforcés.

Les détenteurs d'obligations sont les autorités locales et régionales, responsables de garantir un accès équitable aux services publics de qualité pour l'ensemble de la population, en particulier pour les groupes les plus vulnérables.

Pour finir, les **parties responsables** [au titre de la présente intervention] sont le PNUD et l'Agence Catalane de Développement, qui doivent apporter un soutien technique dans la mise en œuvre des activités du projet, en respectant les normes de qualité et en assurant la cohérence avec les politiques nationales.

Décrivez le cadre réglementaire dans lequel se trouve l'action. Décrire les alignements de l'intervention selon les normes internationales relatives aux droits humains, aux droits humains de femmes et/ou droits collectifs des peuples ainsi que les législations nationales ou politiques publiques pertinentes.

L'action s'inscrit dans les normes internationales et nationales relatives aux droits humains, aux droits des femmes et aux droits des peuples. Il peut être cité :



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 21 de 29



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

- **La Déclaration universelle des droits de l'homme [1948]** : La présente intervention vise à concrétiser le principe de dignité humaine en garantissant à chaque individu l'accès égal aux services essentiels et aux opportunités économiques.
- **Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [1966]** : En œuvrant pour un accès équitable aux services de base et aux opportunités économiques, la présente intervention s'aligne pleinement sur l'article 11 du Pacte, qui reconnaît à toute personne le droit à un niveau de vie suffisant, à l'emploi, à la santé et à l'éducation.
- **Les Objectifs de développement durable [ODD]** : La présente intervention contribue à la réalisation de l'**ODD 5** [égalité de genre], en mettant l'accent sur l'inclusion socioéconomique des femmes, notamment celles victimes de violence, l'**ODD 8** [travail décent et croissance économique], en visant la création d'emplois décents, l'**ODD 7** [énergie propre et d'un coût abordable], en promouvant la production d'énergie renouvelable et en réduisant la dépendance aux sources fossiles et l'**ODD 11** [villes et communautés durables], en cherchant à améliorer les services municipaux de manière sensible au genre et respectueuse de l'environnement.
- **La Vision 2035 de la Tunisie [2023]** : La présente intervention est alignée avec cette vision qui priorise un développement régional inclusif, l'amélioration des services publics de base et l'élargissement des opportunités économiques. Elle reconnaît également le capital humain comme un levier essentiel du développement et promeut un aménagement du territoire équitable et inclusif.
- **Le Code des collectivités locales [2018]** : La présente intervention respecte les dispositions du Code en œuvrant pour une gouvernance locale transparente, inclusive et respectueuse de l'environnement.
- **La loi organique n°2017-58 du 11 août [2017] relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes** : Ce texte juridique vise à protéger les femmes contre les violences physiques, économiques et psychologiques. Il s'aligne avec l'objectif de la présente intervention : créer un environnement favorable à l'autonomisation des femmes dans ses trois dimensions – économique, accès aux services publics et présence dans l'espace public.
- **La loi n°2014-12 relative à la transition énergétique [2015]** : En accompagnant la commune du Kef dans sa transition énergétique, la présente intervention s'inscrit dans les objectifs de cette loi qui promeut l'utilisation des énergies renouvelables et la réduction de l'impact environnemental.
- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ratifiée par la Tunisie en [1985]** : La présente intervention vise à améliorer les conditions de vie des femmes dans les territoires, en rendant les services municipaux sensibles au genre [plans de déplacement urbain, digitalisation, budgétisation] et en soutenant leur autonomisation économique par un appui direct à leurs projets d'entrepreneuriat.



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 22 de 29



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

Indique-s'il existe d'autres actions et donateur 8en Catalogne ou l'extérieur qui contribuent aux plans ou programme de genre/droits humains et ou au développement de l'action.

La présente intervention s'inscrit dans le cadre du portefeuille **[La gouvernance locale comme levier de développement socioéconomique]** qui intervient dans les mêmes zones géographiques [Sud-Est et Nord-Ouest] et porte sur des thématiques clés du développement, telles que la transparence et la lutte contre la corruption, le développement local et économique et notamment les entreprises et les droits humains, la justice, la sécurité et l'apprentissage. Ce portefeuille est mis en œuvre avec l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers [le Royaume des Pays-Bas, l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement, la Coopération des îles Baléares, Le Canada, Le Japon, les fonds propres du PNUD etc.].

Objectifs, résultats, activités et indicateurs du projet

Expliquez et argumentez les objectifs, les résultats, les activités en respectant la logique de la matrice de planification en incluant les éléments suivants : Comment l'action est orientée vers la transformation des inégalités de genre depuis l'intersectionnalité et la défense, la garantie et l'exercice des droits humains ? Quelles sont les dimensions des droits que le projet souhaite vise à aborder ? Comment l'action prévoit l'autonomisation des détenteurs de droits et le renforcement des capacités et/ou obligation et/ou responsabilité de ces derniers.

S'inscrivant dans le cadre de l'Effet 2 [Développement local et économique], la présente intervention vise à garantir les droits des personnes vulnérables et leur accès à une vie décente, grâce à un accès inclusif aux services et aux opportunités économiques. Une attention particulière est accordée aux femmes, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap, afin qu'ils[elles] puissent jouir pleinement de leurs droits. Pour atteindre ces résultats, les actions suivantes sont prévues :

- **L'appui à la commune du Kef dans son alignement avec les politiques nationales en matière de transition énergétique.** Il sera ainsi réalisé des études et des conseils techniques afin de créer une station photovoltaïque générant de l'électricité à partir de l'énergie solaire. Ce projet, mis en œuvre de manière intercommunale, bénéficiera du soutien de plusieurs partenaires, dont l'AECID et le Royaume des Pays-Bas. Il vise à contribuer à la transition énergétique locale ainsi que stimuler une dynamique de développement socioéconomique. Dans cette optique, il est ainsi envisagé de mettre en place un programme de formation professionnelle pour des jeunes, notamment des femmes, sur les techniques d'installation, de maintenance et de gestion de systèmes photovoltaïque à travers l'établissement de partenariats avec le secteur privé.
- **L'appui à l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain [PDU] de manière intercommunale entre les trois communes de l'île de Djerba,** afin de favoriser une planification stratégique et un usage coordonné de tous les modes de transport, notamment par une affectation appropriée de la voirie. Ce plan visera à promouvoir une mobilité durable, inclusive, en particulier pour les femmes, et à faible impact environnemental, en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie [ANME].
- **L'amélioration de l'efficacité des services rendus par les communes grâce à l'élaboration d'un Plan d'Évolution Technologique [PET] 2025-2027, en vue de la digitalisation des services municipaux.** Le diagnostic identifiera les inégalités d'accès et il sera priorisé les actions qui auront un impact direct sur les jeunes, les femmes et les personnes à besoins spécifiques. Le but étant de garantir que les outils numériques et



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

les services municipaux soient inclusifs et profitent pleinement à l'ensemble de la population.

- **Le renforcement des capacités des représentant[e]s des autorités locales** en matière de gouvernance financière, de finances communales, de planification et de budgétisation, avec une attention particulière portée à l'intégration de l'approche sensible au genre, à travers l'organisation de sessions de formation.
- **Le soutien à des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables dans la mise en œuvre de projets de développement économique**, grâce à un accompagnement personnalisé. Cela passera par des formations adaptées à leurs besoins et la mise à disposition d'équipements visant à garantir l'impact et la durabilité des initiatives économiques à appuyer.

À travers ces activités, cette intervention contribuera à renforcer l'inclusion et l'autonomie des populations vulnérables, en améliorant durablement leur accès aux droits, aux services publics de qualité et aux opportunités économiques à travers l'intégration des enjeux de genre et d'environnement.

Participation des groupes protagonistes de l'action dans le cycle du projet

Argumentez comment est garanti le fait que l'action est bien adressée aux groupes des droits lésés et aux groupes avec des droits potentiellement lésés.

- Par son approche, l'action s'adresse aux notamment aux groupes vulnérables. Elle cible en effet : Les **habitant[e]s des régions du Nord-Ouest et du Sud-Est**, dont le niveau de développement reste parmi les plus faibles selon l'Indice de Développement Régional. Le Gouvernorat de Jendouba, présente un indice particulièrement bas [entre 0 et 0,427], suivi par le Kef et Tataouine [0,427 et 0,456], puis Médenine et Gabès [0,456 et 0,496]. Ces régions souffrent également de graves difficultés socioéconomiques, notamment avec des taux de chômage élevés. De plus, ces territoires, déjà fragilisés, sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique, tels que les stress hydriques récurrents et les phénomènes climatiques extrêmes. Cela risque d'exacerber les inégalités déjà existantes.
- **Les jeunes, femmes et personnes à besoins spécifiques** sont particulièrement exposés aux inégalités structurelles en matière d'accès aux services, à l'éducation, à l'emploi et à la vie publique. Selon les données, le taux de chômage des jeunes dans les régions ciblées avoisine 17,5 % en 2024 pour le Nord-Ouest, dépassant la moyenne nationale de 15,9 % avec des opportunités limitées de formation et d'emploi. Les femmes font face à des obstacles liés aux normes sociales et à la discrimination de genre, limitant leur accès à des opportunités économiques, notamment avec un taux d'accès à l'emploi inférieur par rapport aux hommes. Enfin, les personnes à besoins spécifiques rencontrent des barrières physiques et sociales dans l'accès aux services publics.

Expliquer comment vous assurez sa participation effective tout au long du cycle du projet [planification, exécution, suivi et évaluation].



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 24 de 29



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

La participation effective du groupe de droits identifiés [jeunes, femmes, personnes à besoins spécifiques] sera assurée tout au long du cycle de projet à travers :

- **Phase de planification :** Lors des phases de diagnostic [PDU Djerba, PET et études techniques de la station photovoltaïque], une attention particulière sera portée aux besoins et priorités des jeunes, des femmes et des personnes à besoins spécifiques, afin d'assurer leur pleine prise en compte. Les cycles de renforcement des capacités seront adaptés aux besoins exprimés par ces groupes, en particulier ceux[celles] et celles souhaitant créer un projet de développement économique. Leur sélection sera également faite en concertation avec les partenaires clés au niveau local et régional. Il est à noter également que la formation en gouvernance financière, incluant un volet sur la budgétisation sensible au genre, a été identifiée dans le cadre du plan de renforcement des capacités [2024-2027] élaboré de manière participative.
- **Phase d'exécution :** Les activités seront conçues et adaptées selon les besoins partagés par les partenaires. Cela peut être vu avec les sessions de formation à destination des autorités locales et des jeunes, femmes, et personnes à besoins spécifiques dont le contenu sera basé sur un diagnostic des besoins. La même démarche sera adoptée pour l'élaboration du PDU, PET et des études techniques pour la station photovoltaïque. Les priorités et besoins de la population locale, notamment ceux des groupes vulnérables, seront intégrés à travers des ateliers de concertation, des consultations communautaires, etc.
- **Phase d'évaluation :** Conformément à l'approche du portefeuille qui prévoit tout un axe lié à l'apprentissage [effet 4], l'évaluation visera à mesurer l'impact du projet sur la population, en particulier sur les groupes vulnérables. Les indicateurs ont été construits à cet effet, et la collecte de données sera effectuée directement auprès des habitant[e]s, avec l'appui des expert[e]s du PNUD Tunisie. Des indicateurs spécifiques permettront d'évaluer le niveau d'inclusivité des actions, allant de l'autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes à besoins spécifiques ainsi que l'efficacité des formations et du soutien apporté. Les retours des bénéficiaires et des partenaires locaux permettront d'ajuster et d'améliorer les interventions et d'atteindre les résultats attendus.

Expliquer de quelle manière seront prises en compte les obstacles à la pleine participation des groupes victimes de multiples discriminations, en mettant un accent particulier sur les femmes.

Les barrières à la pleine participation des groupes victimes de multiples discriminations, et plus particulièrement des femmes, seront prises en compte tout au long du projet. Une approche genre sera systématiquement intégrée dans toutes les activités en :

- Ciblant les initiatives économiques portées par des femmes, afin de favoriser leur autonomisation et leur inclusion dans le tissu économique local.
- Intégrant une analyse de l'accessibilité et des besoins des services municipaux pour les femmes [PET et PDU], afin d'adapter les services municipaux et l'aménagement urbain à leurs besoins spécifiques et d'améliorer leurs conditions de vie.



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 25 de 29



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

- Incluant un module de budgétisation sensible au genre dans les formations à destination des représentant[e]s des autorités locales. Cela permettra de renforcer leur capacité à intégrer l'égalité de genre dans la planification, la gestion et l'allocation des ressources.
- Suivant systématiquement la participation des femmes, à travers une collecte de données ventilées par sexe et par tranche d'âge, permettant d'ajuster les actions selon les niveaux de participation observés.
- Proposant des activités complémentaires pour garantir que les femmes, les jeunes et les personnes à besoins spécifiques puissent bénéficier pleinement de l'ensemble des actions, telles que le recours un programme de formation professionnelle orienté vers le photovoltaïque.
- Promouvant activement l'inclusion des jeunes, et des personnes à besoins spécifiques, notamment à travers l'adoption de critères de vulnérabilité dans les processus de sélection des projets de développement économique à soutenir.

Résultats vers la transformation

Décrire les transformations prévues comme le résultat de l'intervention, orientée vers un ou plusieurs axes suivants :

Egalité des sexes et autonomisation des femmes :

L'action est orientée vers la transformation des inégalités de genre depuis l'intersectionnalité et la défense, la garantie et l'exercice des droits humains. Elle contribuera ainsi à :

- Améliorer la place de la femme dans l'espace public en développant un PDU inclusif et prenant en compte leurs besoins différenciés,
- Rendre les services municipaux inclusifs en intégrant les besoins différenciés des femmes. Les représentant[e]s des autorités locales seront formé[e]s à la budgétisation sensible au genre, et le PET analysera les inégalités et priorisera les actions qui ont un impact direct sur les femmes. Cela permettra de garantir que les services répondent à leurs priorités et à leurs besoins en termes d'accessibilité,
- Renforcer l'autonomisation économique des femmes en appuyant la réalisation de leurs projets économiques à travers leur formation et la mise à disposition d'équipement. Le cas échéant, il sera également privilégié la présence des femmes dans la formation sur le photovoltaïque.

Le renforcement des capacités de titulaires de droits, responsabilités et/ou obligations :

Le renforcement de capacités **des détenteurs de droits** [jeunes, femmes et personnes à besoins spécifique] sera appuyé par :

- La formation et la mise à disposition d'équipements qui leur permettront d'initier et de porter des projets de développement économique,
- L'intégration de leurs besoins dans la planification locale, ainsi que la priorisation d'actions ayant un impact direct sur leurs conditions de vie, notamment en facilitant leur



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

accès aux services communaux et à l'espace public [PET et PDU], permettra de favoriser leur pleine participation au développement local.

Le renforcement de capacités **des détenteurs d'obligations** sera appuyé par :

- L'organisation de formations au profit des représentant[e]s des autorités locales selon leurs besoins [Gestion financière en incluant une budgétisation sensible au genre] et le développement de plans visant à rendre les services municipaux inclusifs et durables [PDU et PET],
- En mettant en œuvre un projet d'impact respectueux de l'environnement et favorisant la transition énergétique, la municipalité de Kef renforcera ses capacités à planifier et mettre en œuvre des projets d'aménagement durables.

Le renforcement de capacités **des parties responsables** [PNUD et ACCD], sera appuyé par :

- La génération d'apprentissage par la mise en œuvre de ce projet qui permettra au PNUD et l'ACCD d'intégrer par la suite les bonnes pratiques et axes d'amélioration dans leurs futures programmations.

Redevabilité

Décrire les mécanismes de suivi et d'évaluation prévus et comment la participation active des groupes protagonistes est prévue.

Tout au long de la mise en œuvre du projet, la performance globale du projet et les progrès en matière d'impact, de résultats et de produits seront systématiquement contrôlés en suivant les progrès de chacun des indicateurs tels que spécifiés dans le cadre logique. Le suivi et la documentation des résultats feront partie intégrante de la gestion du projet et seront conformes au système de gestion des résultats du PNUD, où les rapports trimestriels et annuels sont produits dans un système en ligne commun au PNUD. Les rapports annuels seront soumis au donateur après chaque année de mise en œuvre du projet, tandis que le rapport final du projet sera soumis dans les six mois suivant la date de fin de mise en œuvre du projet.

Un contrôle interne sera effectué par l'équipe, tout au long de la mise en œuvre, avec des visites régulières sur le terrain, des réunions périodiques avec les partenaires, la collecte de preuves pour contrôler les activités du projet. Toutes les organisations impliquées [PNUD, les partenaires autorités centrales et locales, les partenaires de mise en œuvre] seront responsables de la collecte des données et de la fourniture de données de qualité.

Cette participation des partenaires locaux et bénéficiaires dans le système de suivi et d'évaluation est un objectif affiché par le PNUD. Ce dernier vise à mettre plus l'accent sur la capacité du projet à [a] anticiper et gérer le changement, [b] apprendre de manière proactive et communiquer sur les résultats et [c] renforcer la programmation intégrée liée à des approches thématiques ou territoriales.

Expliquez les mécanismes de diffusion de l'information générée par le projet [systématisation de processus, résultats, leçons apprises, documentation générée, matériels de communication etc.] et à quels groupes elle sera destinée.

S'inscrivant dans le cadre du portefeuille [la gouvernance comme levier de développement socioéconomique], des mécanismes de diffusion d'informations seront mis en place afin de partager ses résultats et ses leçons apprises. Il peut être ainsi cité :



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 27 de 29



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

- La mise en œuvre du système de planification, suivi et évaluation sur les bases de référence notamment à travers les études et évaluations nécessaires pour planifier, suivre et analyser le progrès de la mise en œuvre du portefeuille GLDSE,
- Les rapports de progrès et la newsletter du portefeuille qui mettront en exergue les résultats atteints et qui visent à être partagées de manière régulière aux équipes du PNUD et aux partenaires nationaux et techniques et financiers,
- Les supports de communication en concertation avec les expert[e]s du PNUD afin de valoriser les résultats atteints. Il pourra ainsi être développé des blogs, des humans stories, vidéos ou toute action jugée pertinente,
- La communication au niveau local : des initiatives de la part des partenaires au niveau local seront également promues pour présenter les actions menées. A titre d'exemple, le projet d'installation d'une station photovoltaïque vise à être introduite à la population sur les radios locales etc.

Durabilité

Décrire dans quelle mesure l'action intègre des mécanismes d'intégration de la durabilité dans les trois dimensions [environnementale, sociale et économique].

L'action intègre des mécanismes de durabilité notamment dans ses dimensions :

- **Environnementale** en favorisant le passage de l'éclairage public au photovoltaïque au niveau de la commune du Kef, appuyant ainsi sa transition énergétique. La formation de jeunes et de femmes aux techniques d'installation, de maintenance et de gestion des systèmes photovoltaïques contribue à assurer la durabilité de cette initiative tout en créant une dynamique locale autour des énergies renouvelables. En outre, le PDU constituera un outil à destination des communes pour promouvoir une mobilité durable, inclusive et respectueuse de l'environnement qu'elles pourront utiliser au-delà de l'exécution du projet.
- **Sociale** en renforçant les capacités des autorités locales à intégrer les besoins différenciés des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap, l'action assurera la prise en compte durable de ces besoins dans la conception et la mise en œuvre des projets municipaux. En offrant à ces groupes la possibilité de porter des projets de développement économique, la création de revenus décents sera soutenue de manière durable.
- **Economique** en renforçant les capacités des jeunes, des femmes et des personnes à besoins spécifiques à initier et mettre en œuvre des projets de développement économique, le projet leur transmettra des compétences mobilisables au-delà de sa durée. La mise à disposition d'équipements adaptés contribuera à la concrétisation de leurs initiatives et facilitera la génération de revenus décents. De manière générale, les acquis du projet renforceront leur autonomie économique sur le long terme.

Décrire de quelle manière sera assurée la continuité des changements prévus dans l'intervention une fois le projet terminé visant à l'autonomisation des femmes, une plus grande égalité de genre ainsi qu'à la protection, la garantie et l'exercice des droits humains et/ou droits des femmes.



Doc.original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**

Via Layetana, 14, 4a
08003 Barcelona
Tel. 93 554 54 00
Fax 93 554 78 05

R/N: 21457/EF00503/AE00091
TAIS: ACC362/25/000001

En étant conçu comme un moyen de contribuer à autonomiser les femmes, assurer une plus grande égalité de genre ainsi que protéger et garantir l'exercice des droits humains, le projet sera en mesure d'assurer des changements durables en la matière, au-delà de sa période d'exécution. Cela sera favorisé à la fois par :

- **Le renforcement des capacités des autorités locales à concevoir et gérer des services inclusifs et durables.** Cela passera par la mise en œuvre d'un projet d'infrastructure vert [station photovoltaïque], l'élaboration de documents stratégiques sensibles au genre et à l'inclusion [PDU, PET], ainsi que la formation des représentant[e]s municipaux à la gouvernance financière, avec un focus sur la budgétisation sensible au genre. Ces actions permettront de renforcer durablement la mise en œuvre d'un développement local équitable, inclusif et à faible impact environnemental.
- L'autonomisation économique des jeunes, des femmes et des personnes à besoins spécifiques sera favorisée à travers la mise en œuvre concrète de projets générateurs de revenus. En plus de transmettre des compétences transférables lors de sessions de formation, le projet soutiendra le lancement de leurs initiatives en leur fournissant des équipements adaptés. Ces actions contribueront à garantir un accès plus équitable aux opportunités économiques et à une vie décente pour les populations les plus vulnérables.

En agissant à la fois sur les capacités institutionnelles et sur l'autonomisation des populations, l'action permettra de générer des changements de manière durable, portés par les partenaires locaux et touchant directement les populations dans les territoires.



Doc. original signat per:
Gerard Graells del Bas
10/11/2025

Document electrònic garantit amb signatura electrònica. Podeu verificar la seva integritat al web csv.gencat.cat fins al 10/11/2028

Original electrònic / Còpia electrònica autèntica

CODI SEGUR DE VERIFICACIÓ



0N57V1TUDF54L3J8HCV15SUX83EIAQ01

Data creació còpia:
10/11/2025 18:34:57

Pàgina 29 de 29